

21 JAN. 2016

COURRIER "ARRIVÉE"

Délibération n° 2016011401

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

L'AN DEUX MIL SEIZE

En exercice : 15

Le 14 JANVIER

Présents : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de : Madame Véronique LEONARDI.

Votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation : 08 JANVIER 2016

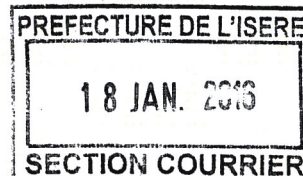
Présents : Mmes Véronique LEONARDI ; Muriel LOMER ; Annie BARUDIO ; MM. Grégory BAGDAHN ; Yves BOURELLY ; Jacques BRAIN ; Mme Marie-Louise TESSAUR ; M. Serge NOGUER ; Mmes Sandrine PERSONNAZ ; Elvira AFONSO-SARAT ; M. Stéphane VERY ; Mmes Leslie MALJOURNAL-BLIN ; Sonia MERCURI.

Absent(s) excusé(s) :

- M. Roger TESSAUR (qui a donné pouvoir à Mme Véronique LEONARDI)
- M. Michel THIBIER

Secrétaire de séance : Mme Annie BARUDIO

OBJET : acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des équipements publics dans le cadre de l'aménagement de « l'entrée nord-est du village » - première phase.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu les compromis de vente signés le 20 mars 2014 ;
 Vu la convention de PUP 0 signée le 17 mars 2015 ;
 Vu la délibération du conseil municipal du 8 avril 2015 instaurant un périmètre de PUP en application de l'article L332-11-3 alinéa II du CU ;
 Vu la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2015 engageant la commune à réaliser l'ensemble des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement ;
 Vu la convention de PUP 1 signée le 23 octobre 2015 ;

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal :

L'aménagement de « l'entrée nord-est du village », nécessite la réalisation d'équipements publics comme la création de voiries automobiles, de cheminements piétons et de réseaux destinés à l'urbanisation du quartier. L'ensemble de ces équipements est traduit dans l'OAP de l'entrée nord-est du village au PLU.

Deux Projets Urbain Partenariaux (PUP) défini aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme ont été conclus avec les propriétaires prévoyant la prise en charge financière d'une partie des équipements publics nécessaires à l'urbanisation de la phase 1 de « l'entrée nord-est du village ». Il s'agit de conventions par laquelle les propriétaires s'engagent à participer au coût des équipements publics rendus nécessaires à leurs projets.

Ce programme concernant un secteur plus étendu que la viabilisation de la première phase de travaux s'inscrit dans le périmètre de PUP en application de l'article L332-11-3 alinéa II défini par délibération n°2015040801 du 8 avril 2015.

Par délibération du conseil municipal n°2015101501 du 15 octobre 2015, la commune de SAINT BLAISE DU BUIS s'est engagée à réaliser l'ensemble des équipements suivant le programme des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement.

Afin de permettre la mise en œuvre du projet urbain de l'aménagement de l'entrée nord-est du village, et notamment la réalisation de l'ensemble des équipements publics de la première phase, il est nécessaire de procéder à l'acquisition des terrains d'assiettes de ces équipements.

.../...

Le projet est d'acquérir une partie des parcelles cadastrées :

Nom du ou des propriétaires	Nature des équipements publics	Surface de terrain pour Équipements Publics en m²	Parcelles concernées
Consorts ROLLAND	Voirie, cheminement piéton et leurs dépendances	900 m²	B1855
Monsieur ROLLAND Bruno	Voirie, cheminement piéton et leurs dépendances	672 m²	B2124 B1856
Monsieur ROLLAND Bruno	Bassin d'infiltration	365 m²	B2125 B2124
SCI DES PLAINES	Cheminement piéton	128 m²	B 857
Total foncier		2065 m²	

Après négociation avec Monsieur ROLLAND Bruno et les Consorts ROLLAND, un prix d'achat du terrain a été retenu à hauteur de 18,50 € le m² pour l'assiette des voiries, cheminements piétons et leurs dépendances et de 45 € le m² pour bassin d'infiltration. Ce prix d'achat du foncier est intégré aux PUP signés.

Nom du ou des propriétaires	Surface de terrain pour Équipements Publics en m²	Prix au m²	Montant d'acquisition
Consorts ROLLAND	900 m²	18,50 €	16 650,00 €
Monsieur ROLLAND Bruno	672 m²	18,50 €	12 432,00 €
Monsieur ROLLAND Bruno	365 m²	45,00 €	16 425,00 €
SCI DES PLAINES	128 m²	18,50 €	2 368,00 €
Total foncier	2065 m²		47 875,00 €

Madame Le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet d'acquisitions foncières qui lui est présenté,
- D'autoriser Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à ces acquisitions avec l'ensemble des propriétaires concernés
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ces acquisitions,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal (11 voix POUR dont 1 pouvoir de Monsieur Roger TESSAUR, et 3 ABSTENTIONS de Mesdames Leslie MALJOURNAL-BLIN, Sonia MERCURI, Sandrine PERSONNAZ) :

- **APPROUVE** les acquisitions foncières tel que présentées pour une surface d'environ 2065 m² à détacher des parcelles nécessaires à la réalisation du projet urbain, pour un montant de 47 875,00 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à ces acquisitions avec l'ensemble des propriétaires concernés
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2016,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le 15/01/2016.

Le Maire,

Véronique LEONARDI.